042-214200420-20221212-22121203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 12 12 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 12 Décembre 2022

Subventions aux associations pour l'année 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : jeudi 08 décembre 2022 Date de l'affichage : jeudi 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

Excusés: Valérie CHAZELLE et Fadila KAHOUL

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame Josiane DREVET ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire précise que la commission « *Culture, Communication, Sport et Monde associatif* » soumet au Conseil Municipal la liste des Associations et des organismes caritatifs subventionnés par la Commune pour l'année 2022 et dont les dossiers de demande de subvention ont été retournés en mairie :

Club Amitié Loisirs	280.00
Foyer Rural	1 225.00
A.C.C.A	990.00
AFR- Autres sections	1 670.00
AFR- Aéromodélisme	280.00
UNC – Soldats de France	240.00
Théâtre – TACT	135.00
Chambl'Envi	510.00
Conseil Municipal Enfants	3 050.00
MFR Montbrison	90.00
CFA Les Mouliniers	90.00
Union Départementale Délégués de l'Education	100.00
Lire et faire Lire dans la Loire	200.00
Epicerie solidaire des 4 ponts	500.00
ADMR St Marcellin en Forez	85.00
Lycée agricole de Ressins	90.00





Délibération n° 22 12 12 03

Association France Alzheimer	85.00
Ligue contre le Cancer Loire	85.00
ADAPEI Loire	85.00
AFSEP Scléroses en plaques	85.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les subventions ci-dessus désignées.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 12 Décembre 2022

Le Maire Pierre GIRAUD Le secrétaire de séance Emilien JOUSSERAND